



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 10074

Texte de la question

Mme Paulette Guinchard-Kunstler attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation et l'avenir du secteur bancaire tant en matière de mission qu'en termes d'emplois. En effet, ce secteur d'activité représente un outil qui doit être au service des stratégies économiques et du développement social. De ce fait, il ne peut être entièrement soumis aux lois du marché et à la recherche du profit maximum à court terme. Même si sa rentabilité doit être affirmée, son objectif fondamental doit être le financement de l'économie. Cela suppose que le secteur bancaire soit régulé. L'Etat, en tant que décideur, doit garder la maîtrise de ce secteur stratégique et en faire un outil au service de la politique économique. Par ailleurs, le problème de l'emploi reste crucial et ce d'autant que les perspectives apparaissent sombres pour les années à venir. La question des horaires mérite d'être remise à plat, ce qui signifie un gel de l'application du décret d'avril 1997 et la promulgation d'un nouveau décret autorisant des aménagements d'horaires en contrepartie de mesures concrètes pour l'emploi qu'il faut lier à la réduction du temps de travail et à l'embauche en développant le temps partiel. L'avenir du secteur bancaire est un enjeu pour l'ensemble de l'économie et de la société. Elle lui demande par conséquent, au-delà des mesures d'urgence à prendre, que soit lancée une large réflexion sur la question en organisant une table ronde qui réunirait pouvoirs publics, chambres patronales et fédérations syndicales.

Texte de la réponse

Le système bancaire français doit continuer à jouer un rôle majeur dans l'économie française, notamment en finançant le développement des entreprises, particulièrement les PME créatrices d'emplois, en facilitant l'introduction de la monnaie unique dans l'économie française afin que celle-ci puisse tirer le meilleur parti des nouvelles opportunités induites par l'unification monétaire en Europe ou, en s'adaptant aux évolutions attendues du métier bancaire afin que celles-ci ne pèsent pas sur l'emploi malgré les progrès de productivité. La réponse à ces différents défis, qui vont très au-delà de la simple recherche du profit immédiat, reposera sur la compétitivité du système bancaire. Elle implique que les établissements financiers soient capables d'entreprendre et de poursuivre les efforts nécessaires en termes de bonne gestion, de développement technologique et international, porteurs d'emplois pour l'avenir. Elle implique également un dialogue social nourri et approfondi. Mais, la compétitivité des entreprises bancaires ne dépendra pas uniquement de leur action propre. Les pouvoirs publics ont une responsabilité particulière dans le cadre macro-économique de l'activité financière, dans la régulation du secteur bancaire, ainsi que dans la sécurité et le bon renom de la place financière française. Enfin, il convient de souligner qu'à la suite d'un vaste débat associant tous les partenaires concernés le Conseil économique et social a, dans un avis adopté le 10 décembre 1997, indiqué certaines voies d'amélioration de la situation du secteur bancaire français dans le contexte de la monnaie unique. Le Conseil économique et social a notamment indiqué que « le secteur bancaire français est, depuis de nombreuses années, un secteur d'activité en mouvement, particulièrement marqué par la mondialisation et, bientôt, par l'introduction de la monnaie unique, auxquels s'ajoute une insuffisante rentabilité [...]. Il est donc indispensable dans ce contexte de disposer d'un secteur bancaire de qualité capable de répondre aux besoins de cet

environnement économique ».

Données clés

Auteur : [Mme Paulette Guinchard](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10074

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 774

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2856